



MOT DU PRÉSIDENT JEAN-CHRISTOPHE GAVALLET

C'est un automne chargé qui s'annonce. J'espère que votre été s'est bien passé et que vous êtes en pleine forme pour entamer cette saison nouvelle. Déjà, la semaine de sensibilisation contre les pesticides va occuper beaucoup de temps les semaines qui viennent.

Bien sûr, nous n'oublions pas à la biodiversité avec l'exposition du concours photo de notre projet annuel et la fête du hérisson : "Rendez-vous au Jardiland de St Saturnin."

J'attire aussi votre attention sur la semaine européenne de réduction des déchets qui aura lieu en novembre, FNE Sarthe participera avec les étudiants du Master déchets de l'université à des actions de prévention. Ce sera du 24 au 26 novembre.

Je vous souhaite des bonnes récoltes en cette année particulièrement propice aux fruits. Chassons le gaspillage.

Sommaire

p 2

L'équipe

Programme Associatif

p 4

p 8

**Le mot de la Mission
Energie**

**Le mot des
bénévoles et des
associations
membres**

p 12

p 20

Brèves

Agenda

p 21

p 23

**Associations
membres**



L'ÉQUIPE SALARIÉE



Hélène BUREL-POIGNANT
Animatrice environnement et
vie associative



Sabrina POIRIER
Directrice



Cindy PENLOU-REBOUILLEAU
Coordinatrice mission énergie



Baptiste TRANCHANT
Conseiller énergie



Daniel DENOS
Comptable



Elio GUARDINI
Volontaire en service civique

LES MEMBRES DU BUREAU



Jean-Christophe GAVALLET
Président



Blanche IMPERIALI
Vice-Présidente



Catherine HERGOUALC'H
Vice-Présidente



Jean-François HOGU
Trésorier



Richard FLAMANT
Secrétaire



Thierry TOUCHE
Membre simple



Christophe HEZARD
Membre simple

Bonjour à toutes et tous,

Ce 18 août 2025, je viens de rejoindre l'équipe de France Nature Environnement Sarthe! Passionné de biodiversité, j'ai un BAC + 3 dans le domaine de l'éco-conception paysagère. J'ai suivi un DUT en Génie Biologique option génie de l'environnement à la Roche-Sur-Yon pendant 2 années puis j'ai continué dans une Licence Professionnelle en alternance option écologie urbaine et biodiversité à Grenoble. Militant engagé depuis le lycée, je continue mon chemin en Sarthe afin d'apprendre, de partager et transmettre les savoirs avec mon environnement. Chacune de mes rencontres m'enrichissent et j'ai hâte d'en faire de nouvelles pendant ces 8 mois.

Merci pour cet accueil chaleureux au sein de l'association France Nature Environnement Sarthe.

Elio Guardini



Elio GUARDINI
Volontaire en service civique
service-civique@fne-sarthe.fr
02 43 88 59 48

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE
10 Rue Barbier, 72000 LE MANS
Retrouvons-nous sur fne-sarthe.fr et sur [Facebook](#) ou [Instagram](#)

PROGRAMME ASSOCIATIF



Cette année, ce sont 9 actions et un fil rouge sur le thème **“Gestion environnementale ?”** qui seront mis en place, en collaboration avec les structures suivantes :

- **Grain de sable et pomme de pin**
- **Cadre de vie Brette**
- **NAPAPA**
- **SEPENES**
- **Ville de La Flèche**
- **Ville de Parigné-l'évêque**
- **Comité Citoyen**
- **FNE Pays de la Loire et CEN Pays de la Loire**



Merci aux bénévoles et aux associations partenaires pour l'organisation de ce programme sur toute l'année !

Date	Action	Porteurs et partenaires de l'action
Vendredi 17 janvier	Projection-débat film "Bienveillance paysanne"	Grain de Sable et Pomme de Pin (GSPP)
Vendredi 28 février	Formation "Protection juridique des espaces naturels"	FNE Pays de la Loire
Vendredi 21 mars	Visite de l'ENS de Brette les Pins	Cadre de vie Brette
Samedi 17 mai	Formation "Biodiversité chez soi, comment la préserver ?"	SEPENES & Abbaye de Tuffé
Mardi 23 Septembre	Visite de site, "Biodiversité en ville"	Ville de La Flèche
Dimanche 05 Octobre	Visite de Crocus, "Comment lier agriculture et Biodiversité ?"	Comité Citoyen
Novembre	Visite de site, "Bonnes pratiques environnementales pour la gestion des espaces verts"	NAPAPA & Parigné- l'évêque
Jeudi 18 Décembre	Formation sur les obligations réelles environnementales (ORE)	FNE Pays de la Loire & CEN Pays de la Loire

Concours photo 2025

" Naturoscope - Gros plan sur la flore locale "



Pour la 12ème année consécutive, le fil rouge de nos programmes associatifs est notre concours photo, cette année sur le thème "Naturoscope - Gros plan sur la flore locale". Au total, il y a eu **31 participations** avec un total de **60 photos**.

Les photos sélectionnées par le jury seront exposées à la bibliothèque universitaire du Mans du lundi 27 octobre 2025 au vendredi 07 novembre 2025. Le public aura la possibilité de voter pour sa photo favorite grâce à l'urne qui sera mise à disposition au sein de la salle d'exposition mais aussi sur le site internet de France Nature Environnement Sarthe.



Bilan de l'action du Samedi 17 Mai 2025 de 14h00 à 17h00

Formation "La biodiversité dans son jardin, comment la préserver ?"

Abbaye de Tuffé

Action portée en collaboration avec la SEPENES



Lors de la formation, **18 participants** étaient présents afin de comprendre la biodiversité du jardin dans son ensemble. Il a été question de mettre en avant l'importance de le considérer comme un écosystème. Nous avons débuté la formation par une approche globale prenant en compte le cycle de vie, du sol jusqu'aux insectes. Ensuite, nous avons identifié les principaux pollinisateurs : abeilles sauvages, papillons, syrphes... Les jardins de l'abbaye de Tuffé sont un vrai paradis pour la biodiversité.



Le Mardi 23 septembre 2025 de 9h30 à 12h30

Visite d'un site de biodiversité en ville

La Flèche

Action portée en collaboration avec la ville de la Flèche

France Nature Environnement Sarthe organise, en partenariat avec la commune de La Flèche, une visite de la biodiversité en ville, le **23 septembre de 9h30 à 12h00**. Cela permettra de mettre en avant la valorisation du patrimoine naturel local. Cette démarche s'inscrit dans une démarche de sensibilisation à la biodiversité et à la préservation des milieux naturels en milieu urbain. Cette visite se fera en présence de la **cheffe de service Nature en ville de La Flèche, Nelly JOULIN**.

Cette visite est gratuite et ouverte à tous sous condition d'**inscription** auprès de notre association à l'adresse mail suivante : accueil@fne-sarthe.fr

France Nature Environnement Sarthe est intéressée par la visite de site dans une collectivité mettant en place la préservation de la biodiversité en ville, le fleurissement, la gestion différenciée, les plantations d'arbres. Ils illustrent parfaitement la diversité des actions engagées.

Si vous souhaitez participer, merci de vous inscrire auprès de FNE Sarthe avant le 22 septembre.



PROGRAMME ASSOCIATIF 2025
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE
ET SES ASSOCIATIONS MEMBRES
Gestion Environnementale ?

Visite d'un site « Biodiversité en ville »

LA FLECHE

Mardi 23 septembre de 9h30 à 12h30



Visite ouverte à tous

- **Découvrir** les bonnes pratiques et usages dans une collectivité.
- **Préserver** la faune et la flore en ville.
- **Partager** des connaissances sur le rucher, l'album de la biodiversité en ville, les plantations d'arbres...

En présence de Nelly JOULIN chef de service Nature en ville

Pour plus d'informations :
accueil@fne-sarthe.fr
02 43 88 59 48

Inscription gratuite obligatoire

(le lieu de rendez-vous sera indiqué après l'inscription)





PROGRAMME ASSOCIATIF 2025
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE
ET SES ASSOCIATIONS MEMBRES
Gestion Environnementale ?

Visite du site Crocus à Jupilles

Ferme Crocus - "La Hurellerie" 72 500 JUPILLES

Le dimanche 05 Octobre 2025 à 14 h30



Venez découvrir le site Crocus, une ferme en permaculture, qui vous offre une immersion dans un environnement où l'agriculture s'harmonise avec la nature. Dès l'entrée, les visiteurs découvrent un paysage verdoyant structuré autour de principes écologiques où les arbres fruitiers et la biodiversité cohabitent ensemble en harmonie.

Pour plus d'informations : accueil@fne-sarthe.fr ou 02 43 88 59 48

Si vous souhaitez participer merci de vous inscrire dès que possible

Le Dimanche 05 Octobre 2025 de 14h30 à 17h30

Visite d'un site de permaculture Crocus

Jupilles

Action portée en collaboration avec le Comité Citoyen

Venez découvrir le site Crocus, une ferme en permaculture, qui vous offre une immersion dans un environnement où l'agriculture s'harmonise avec la nature. Dès l'entrée, les visiteurs découvrent un paysage verdoyant structuré autour de principes écologiques où les arbres fruitiers et la biodiversité cohabitent ensemble.

Cela permettra de mettre en avant la valorisation du patrimoine naturel local. Cette démarche s'inscrit dans la sensibilisation à la biodiversité et à la préservation des milieux naturels en milieu agricole.

Cette visite est gratuite et ouverte à tout.e.s sous condition d'inscription auprès de notre association à l'adresse mail suivante : accueil@fne-sarthe.fr

Novembre : Date à venir

Bonnes pratiques environnementales - Gestion des espaces verts municipaux

Parigné-l'évêque

Action portée en collaboration avec NAPAPA

Dans la continuité du programme associatif 2025, nous organisons une visite de la ville de Parigné-l'évêque à destination des élus et techniciens locaux afin de découvrir les bonnes pratiques environnementales pour la gestion des espaces verts municipaux.

Cette visite a pour but de sensibiliser les participants à une gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

Cette visite est gratuite et ouverte à tout.e.s sous condition d'inscription auprès de notre association à l'adresse mail suivante : accueil@fne-sarthe.fr



PROGRAMME ASSOCIATIF 2025
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SARTHE
ET SES ASSOCIATIONS MEMBRES
Gestion Environnementale ?
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

Bonnes pratiques environnementales
La gestion des espaces verts municipaux

Parigné-l'évêque

Cette action vise à sensibiliser et former les acteurs locaux, à des pratiques respectueuses de la biodiversité dans la gestion des espaces verts publics. À travers cette visite, les participants découvriront des solutions concrètes et adaptées pour concilier aménagement des espaces verts et préservation des écosystèmes.

FORMATION SUR LES OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES (ORE)

Judi 18 décembre de 14h à 17h
Maison des associations, 4 rue d'Arcole
Le Mans

Formation destinée aux bénévoles et associations membres

- Préserver le cadre juridique des "ORE"
- Découvrir les avantages et limites afin de la promouvoir
- Cas concrets

Pour plus d'informations :
accueil@fne-sarthe.fr
02 43 88 59 48

Inscription gratuite obligatoire

En présence de FNE Pays de la Loire et le CEN Pays de la Loire

Le Jeudi 18 décembre de 14h à 17h

Formation sur les obligations réelles environnementales

Le Mans

Action portée avec FNE Pays de la Loire et le CEN Pays de la Loire

Venez découvrir les ORE auprès de 3 experts, 1 intervenants juridiques, et 2 intervenants du CEN. Les Obligations Réelles Environnementales (ORE) constituent des obligations réciproques de protection environnementale formalisées par un contrat conclu entre le propriétaire d'un terrain et un co-contractant (collectivité territoriale, association environnementale...).

Le but de cette formation est de voir le cadre juridique des ORE et d'avoir le retour d'expérience du CEN Pays de la Loire.

Cette formation est gratuite et ouverte aux bénévoles du réseau FNE Sarthe et ses associations partenaires sous condition d'inscription auprès de notre association à l'adresse mail suivante : accueil@fne-sarthe.fr

L'HUMIDITÉ ET NOS HABITATS

On pense souvent, à tort, que l'humidité est un ennemi dans nos logements. En effet, pour un logement favorable à la santé, il est nécessaire d'avoir une **humidité relative comprise entre 40% et 60% (taux d'hygrométrie)** pour une température de 19°C. Si ce n'est pas le cas, il y aura une sensation d'inconfort de la part de l'occupant. Cela peut également faciliter le développement de bactéries, virus ou moisissures et entraîner des gênes respiratoires (pas que pour les personnes sensibles !). Le tout étant d'essayer de rester dans ce taux d'hygrométrie dans l'air ambiant.



De plus, les bâtiments peuvent également être impactés par cette humidité. Une trop forte concentration ou absence d'humidité peut créer des dégradations sur le bâti (dégradation maçonnerie, charpente dégradée, apparition de mûres, enduit se délitant, apparition de salpêtre, etc.).

Enfin, un air sec est plus facile à chauffer qu'un air humide, donc on consomme moins d'énergie chez soi. Pour mieux agir sur cette thématique, il faut commencer par rechercher les origines de cette humidité. Cela reste primordial pour prévenir les désordres liés à des problèmes d'humidité ou pouvoir les résoudre.

Les origines de l'humidité



L'humidité dans le logement peut avoir plusieurs sources :

- **Externes** : météo (précipitations), ruissellement sur le terrain, mauvais écoulement des eaux de pluies, remontée capillaire de l'eau contenue dans le sol, l'environnement, inondation, rupture de canalisation, etc.
- **Internes** : activité humaine (respiration, cuisine, hygiène, etc.), fuite de plomberie, mauvaise ventilation/aération, etc.

Vous l'aurez compris, nous ne pouvons pas empêcher ces différentes origines. En général, nous prêtons plus attention aux sources externes puisqu'il peut s'agir de grande quantité d'eau et que cela est visible, mais **il ne faut surtout pas sous-estimer la vapeur d'eau créée par l'activité humaine dans les logements**. Ayant souvent l'occasion d'accompagner des foyers rencontrant des désordres liés à un excès d'humidité chez eux, quasiment à chaque fois, il ne s'agit pas d'une seule cause mais plutôt d'une origine **multifactorielle**.

C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de faire un état des lieux des différentes origines possibles, de réfléchir à l'impact sur le bâtiment et son environnement et ensuite de trouver les meilleures solutions prenant en compte tous ces facteurs.

Connaître les lieux et les matériaux

L'environnement

Il est bien connu que le climat est certes plus doux en Normandie qu'en Occitanie, mais il faut bien aussi admettre que le climat y est d'une manière générale plus humide. En Sarthe, nous avons un climat plutôt humide en hiver et sec en été (climat océanique). Cela permet aux murs anciens absorbant l'humidité (perspirants) de pouvoir s'assécher en été.

D'une manière générale, pour un terrain, il est intéressant de connaître les nappes phréatiques, la pente, les vents dominants, la présence de drain, la végétation, etc. Au final, tout ce qui peut interagir avec l'eau. Soit être source d'humidité ou à l'inverse permettre de la limiter. Normalement, ce sont des questions qui sont prises en compte pour déterminer l'implantation d'un bâtiment.

Il faut également **garder une attention à l'évolution de notre environnement**. Par exemple, quand nos ancêtres maçons construisaient des maisons au 18^e siècle, ils étaient loin de se douter quelles seraient un jour cernées par du goudron (matériau imperméable). Ce revêtement, comme d'autres utilisés régulièrement, a la capacité de laisser moins (voir pas du tout) passer l'eau, dans un sens comme dans l'autre (de l'air vers le sol ou du sol vers l'air). Contrairement à un sol en terre battue ou un chemin en gravier ou pavé, comme il était coutume de rencontrer à l'époque. Ainsi ces maisons se trouvent plus exposées de nos jours aux problèmes d'eau liquide.



Les matériaux



Concernant les matériaux, je ne vous apprends rien, il y a des différences entre ceux utilisés sur du bâti ancien (avant 1948) et du bâti contemporain. Leurs comportements varient également face à la présence d'eau. Il faut savoir que dans le bâti ancien, l'humidité a toujours été acceptée mais tout en faisant le nécessaire pour l'évacuer. Dans le bâti contemporain, ce n'est pas le même problème. Les logements ont été construits selon des standards et non plus en fonction de l'environnement direct. Cela a été possible grâce à l'utilisation de matériaux comme le béton. Ces matériaux ont l'avantage d'être imperméables à l'eau. Ainsi il ne reste plus qu'à « gérer » l'humidité créée à l'intérieur du logement.

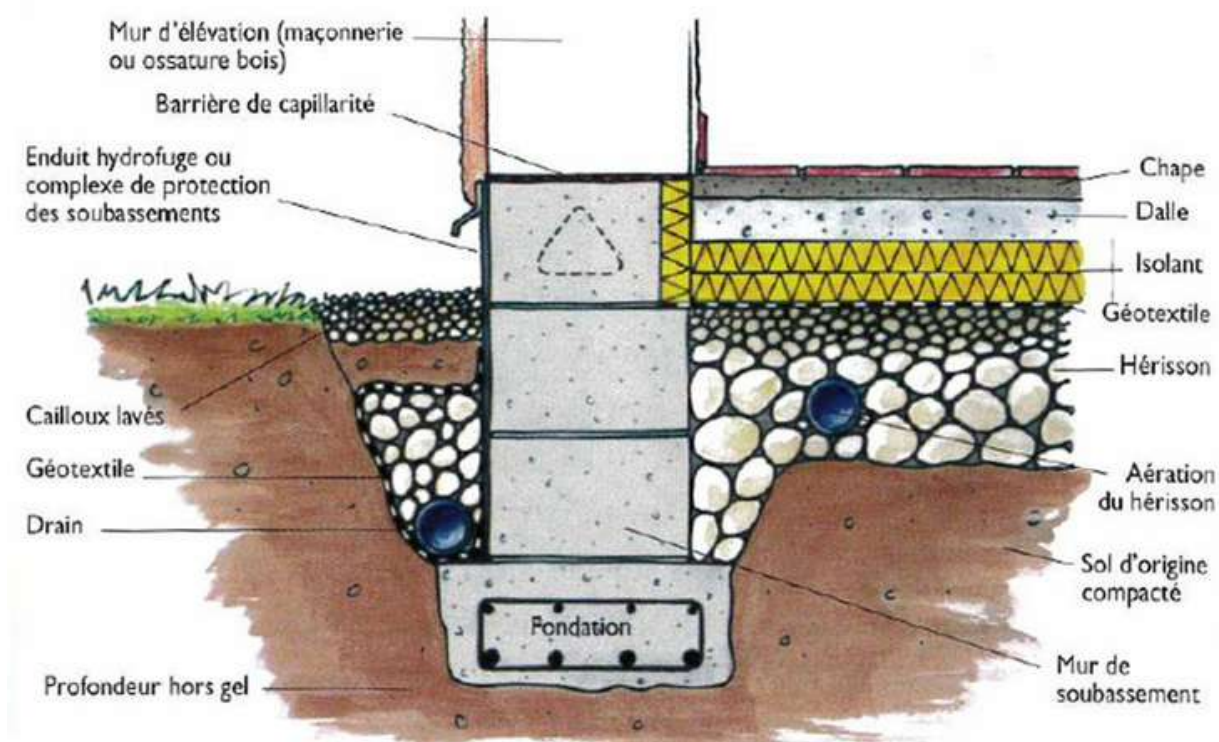
On peut résumer que sur une **construction contemporaine**, le point de vigilance le plus important est sur l'**apport intérieur d'humidité**. A l'inverse, dans le **bâti ancien**, il faudra toujours s'assurer qu'il « respire » et **ne pas lui imposer des matériaux imperméables** bloquant le transfert d'humidité.

Pour protéger son logement

Les méthodes de protection sont différentes entre les constructions anciennes et contemporaines. Mais il existe des similitudes comme la nécessité d'avoir un système de ventilation efficace. Pour s'assurer de ce bon fonctionnement, **nous vous recommandons d'installer une VMC** (simple flux ou double flux) pour « maîtriser » la quantité d'humidité relative présente dans l'air. Cela peut également aider les murs à mieux s'assécher. Mais attention, il reste important de réaliser un **entretien bisannuel de cette VMC** !

Le bâti ancien a la particularité de respecter l'idée de **ne pas bloquer l'eau mais de mieux la guider** pour permettre son évacuation. C'est ce principe que nous reprenons en réalisant un drain au pied d'une maison ou en réalisant un hérisson ventilé (voir l'illustration en dessous).

Schéma d'une dalle isolée avec présence d'un hérisson ventilé et d'un drain extérieur



Source : L'isolation thermique écologique édité chez terre vivante

Pour ceux qui souhaitent aller plus loin sur cette technique du hérisson ventilé, je vous invite à découvrir la vidéo de M. Luc VAN NIEUWENHUYZE, maçon, sur ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=dtkpDcW9V3c> de la chaîne REBAAt Bio.

Les maisons anciennes présentent des **éléments architecturaux** comme des corniches, génoises, débords de toiture, enduits « sacrificiel » (enduit en bas de murs côté extérieur chaulé qui est naturellement plus ouvert et permettant ainsi au mur de mieux s'assécher), etc. qui permettent de mieux les protéger des sources d'humidité extérieure.

Tous ces éléments ont un rôle bien défini et sont importants, alors il est nécessaire de les conserver lors de toute rénovation. Mais cela ne signifie pas qu'il ne faut pas réaliser de rénovation, notamment énergétique sur ces maisons !

Que faire en cas de désordre ?

L'idée est de trouver l'origine du désordre. Pour cela, il faut comprendre la méthode de gestion de l'eau du logement. Les pistes d'enquêtes à privilégier sont les gouttières, les liaisons autour des cheminées et enfin les remontées capillaires. Les **Espace Conseils France Rénov'** (ECFR) et les **CAUE** peuvent vous aider dans ce travail. Il s'agit de professionnels du bâtiment qui sauront répondre à vos questions ou de rechercher des réponses adaptées à vos questions. De même, ils sauront vous conseiller pour conserver les éléments architecturaux tout en alliant rénovation énergétique et qualité.

Pour rappel, la mission énergie de l'association remplit ce rôle d'ECFR pour la Haute Sarthe Alpes Mancelles et pour le Pays Fléchois.

La mission énergie travaille d'ailleurs régulièrement avec le CAUE de la Sarthe. Dans le cadre de cette collaboration, des **fiches de rénovation associant rénovation énergétique et protection du patrimoine** sont en cours de réalisation. Je vous invite à retrouver celle sur la rénovation d'une longère sarthoise, en format numérique sur ce [lien](#), ou en **format papier** dans nos locaux.

Personnes référentes sur l'accompagnement des projets d'énergie citoyenne à FNE Sarthe :

Animation : Sabrina Poirier

Technique : Baptiste Tranchant

Il était une fois "Barbara"

Il était une fois une professeure documentaliste -appelons là Barbara- qui avait décidé qu'elle voulait agir pour la protection de l'environnement. En septembre 2023, elle poussa la porte de FNE Sarthe pour découvrir ce qui s'y tramait. C'était sans tenir compte du fin limier Richard, qui, découvrant son métier et ému par le regard apitoyé qu'elle lançait vers les étagères de la bibliothèque, lui demanda de s'en occuper. De bon matin, elle revint, bien décidée à voir de plus près ce qui se passait dans les rayonnages. Hélène, fée des savoirs verts, en lui désignant une pile haute de 60cm, lui tint à peu près ce langage : « Ya tous ces livres là à enregistrer ».

« Pas de problème » dit Barbara, du haut de ses 25 ans d'expérience. Elle se voyait déjà contemplant tous ces nouveaux livres bien calés au chaud entre les autres du même sujet.

Mais Barbara, dû affronter l'affreux PMB, le logiciel de gestion de la bibliothèque. Il demandait des codes que personne n'avait en Sarthe, ni au Graine. Il fallut ruser. Puis il demanda à Barbara de comprendre son langage, qu'elle ne connaissait pas (elle venait d'une contrée où il est coutume d'utiliser BCDI).

Elle lut des grimoires, fit des schémas et essaya quelques formules.

Quand elle fut au point, elle comprit la perfidie du démon PMB : il n'offrait aucun nouveau numéro pour enregistrer les livres derniers arrivés. Il fallait donc libérer des numéros qui avaient déjà été emprisonnés sur le dos d'anciens livres.

Pour ce faire, la pauvre Barbara dû affronter la poussière de la cave et explorer TOUTES les boîtes d'archives, pour pousser les livres trop vieux, non pertinents, abîmés vers la sortie. Dans sa quête, elle dû demander à Jean-Christophe, un homme sage, de l'aider à déplacer un troupeau de vieux dossiers qui avaient aussi des numéros. Elle dû escalader de nombreuses fois le mont Es-kalié pour offrir en sacrifice les dossiers désignés aux impitoyables Poubelvertes.

Les étagères de la bibliothèque du centre cachaient quelques exemplaires tenaces et Hélène, en visionnaire, indiqua à Barbara ceux qui ne serviraient plus. De nouveaux numéros se libéraient.

Hélène avait quelques camarades qui logeaient près de son domaine. Dans le royaume d'à côté, deux fées de l'énergie et un lutin malin se battaient au quotidien pour que l'énergie reste au repos et ne serve qu'en cas de réelle nécessité. Barbara y rencontra Sabrina, Cindy et Baptiste. Ils lui désignèrent quelques-uns de leurs grimoires qui pouvaient disparaître.

Barbara était contente, elle progressait dans sa quête et commençait à mieux cerner l'affreux PMB. Ce qu'elle n'avait pas compris, c'est que le sacrifice des désignés ne pouvait être complet que s'il était fait dans le cerveau de PMB. N'écoutant que son courage, mais consciente de l'activité répétitive, elle demanda à Mathilde, une lutine qui voletait volontiers au côté d'Hélène, de l'aider dans sa tâche. A deux, la tâche ne demanda qu'une bonne semaine, et tous les numéros repérés se virent libérés !

Barbara avait ainsi une collection de numéros à offrir aux futurs livres qui entreraient dans la bibliothèque.



Mais avant de les faire entrer, la prof-doc devait mettre de l'ordre dans ceux qui étaient déjà présent. Assistée d'Hélène et de Sabrina, elle créa un parchemin où la liste de tous les sujets abordés dans la bibliothèque étaient inscrits à l'encre divine. Ensuite, elle redonna une nouvelle cote à chaque document, appliqua un nouveau blason sur leur dos et dû retourner dans les entrailles de PMB pour faire ce changement.

PMB commençait à bien connaître la maline Barbara qui lui tenait tête. Ça lui plaisait bien qu'ils apprennent ainsi à se découvrir. Il sentait qu'elle était plus à l'aise dans leurs échanges.

Il lui permit alors, après toutes ces aventures communes, de faire la liste de tous les livres qui peuplaient les rayonnages des étagères. Quelle fierté pour Barbara d'avoir pu dompter l'affreux PMB.

Avec tous ces numéros prélevés dans le cerveau du démon, Barbara pu enfin faire entrer les livres nouveaux dans la bibliothèque. Elle leur offrit un blason, un tatouage, et même pour ceux qui arrivaient tout droit du Royaume de l'Energie, un beau rond jaune comme symbole. Qu'ils étaient beaux les livres de FNE Sarthe.

Avant



Après



En bref depuis septembre 2023 :

- 1108 documents supprimés physiquement et dans la base du logiciel PMB
- Et beaucoup d'autres supprimés physiquement qui n'étaient pas enregistrés.
- 289 documents placés en Archive sur PMB
- 679 documents dont la notice, cote et emplacement ont été modifiés.

Tous ce parcours a permis de faire entrer à ce jour **193 nouveaux documents** dans les étagères de la bibliothèque et dans la base, qui est à nouveau saine et à jour.

Barbara Sauneuf, FNE Sarthe

Néonico-quoi ?

Je ne suis pas spécialiste des néonicotinoïdes, juste un ingénieur formé dans les années 70 aux meilleures techniques disponibles pour la protection des végétaux. On disait effectivement PV, on dit aujourd'hui santé du végétal. Mais les principes n'ont guère changé.

Pour moi un néonicotinoïde est un biocide comme les autres qui doit être utilisé avec mesure, prudence et pour des besoins quantifiés et parfaitement identifiés par des professionnels qualifiés.

La notion du bénéfice-risque est là encore le nœud du problème. Les impacts sanitaires sur les populations humaines ou non méritent encore des études fiables. Tiens on dirait les arguties des marchands de cigarettes et de nicotine...

Est-ce que le principe de précaution justifie l'arrêt de l'emploi de ces molécules ? Pour l'instant les alternatives crédibles se font attendre. Je connais les limites pratiques des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes. Les recettes copiées collées d'après l'internet sont loin de résoudre les besoins de l'agriculteur comme du jardinier amateur toujours en recherche de la pulvérisation magique pour débarrasser cultures et plantes d'intérieur des ravageurs et des maladies cryptogamiques.

Faut-il séparer le conseil et la vente des spécialités phytosanitaires ? Oui bien évidemment... En santé, humaine le médecin prescrit, le pharmacien délivre, personne n'y trouve à redire. Pour les pesticides, visiblement ça ne colle pas tant l'habitude de faire confiance au technicien-conseiller-vendeur est puissante. Surtout que le paysan n'a ni le choix ni le temps de documenter ses problèmes et les techniques appropriées à leur résolution. Dépendant faute de temps, faute également d'une formation suffisamment approfondie et actualisée, il n'aura pas d'autre choix que de placer sa confiance auprès des experts encore trop peu nombreux qu'il devra rémunérer. C'est là aussi que ça coince.

Sans doute avez-vous entendu parler des ravageurs et maladies émergentes. Des bestioles venues de loin vers l'est comme le frelon asiatique ou la drosophile suzukii, des virus, des bactéries et des phytoplasmes comme la flavescence dorée de la vigne qui voyagent et se propagent vite et inexorablement.

La gravité des problèmes annoncés fera paraître résiduels nos soucis de pucerons.

Nous aurons donc toujours besoin d'une recherche publique comme privée, internationale, coordonnée, pour en venir à bout. Il y a urgence. Ne coupons sous aucun prétexte les budgets et les investissements nécessaires et indispensables. Evidemment préservons l'expertise publique afin de ne pas dépendre de la com' des marchands et des discours anxiogènes des médias.

Richard Flamant, FNE Sarthe



Destructions de haies agricoles : les actions en justice de FNE Sarthe

Objet de nombreux signalements sur Sentinelles de la Nature, les destructions de haies agricoles contribuent fortement à l'érosion de la biodiversité. L'AFAC Agroforesterie, réseau de personnes morales aux statuts très divers travaillant à la préservation des haies estime ainsi que « la disparition annuelle de 11.500 km de haies en France est une cause directe de l'effondrement de la biodiversité et de l'amplification des catastrophes climatiques visibles sur nos territoires ». En témoigne notamment la disparition de 30 % des effectifs d'oiseaux en milieux agricoles en 30 ans (suivi des oiseaux communs 1989-2019), avec une forte responsabilité des pratiques agricoles intensives (disparition des éléments structurants du bocage, utilisation de pesticides...).

Pour ces raisons, et en parallèle de ses actions de sensibilisation sur ce sujet, FNE Sarthe a été conduite à initier avec succès plusieurs actions en justice suite à des destructions de haies, dont plusieurs se sont concrétisées dernièrement. Contestés par une partie de la profession agricole, les textes qui répriment les atteintes aux espèces protégées et à leurs habitats s'avèrent malheureusement indispensables pour sanctionner des comportements qui ne sont pas compatibles avec le respect de la biodiversité.

Premier cas : à Saint-Aignan en novembre 2021, la destruction par un exploitant agricole de plusieurs centaines de mètres de haies dont 23 vieux arbres têtards présentant, pour la plupart, des signes de colonisation par des pique-prunes et des grands capricornes. Préparé avec la chambre d'agriculture de la Sarthe, le dossier de déclaration de suppression de haies au titre de la conditionnalité des aides de la PAC avait pourtant prévu le maintien des vieux arbres têtards en question... Le tribunal correctionnel du Mans reconnaît l'exploitant coupable de destruction d'habitats d'espèces protégées par jugement du 8 janvier 2025. Il le condamne à une amende et à la remise en état des lieux suivant les recommandations de la direction départementale des territoires.

Second cas : à Luceau en janvier 2024, l'abattage par un exploitant agricole de pas moins de 16 vieux chênes dont l'OFB lui avait pourtant indiqué qu'ils étaient susceptibles d'abriter des insectes protégés. Par jugement du 16 décembre 2024, il est condamné par le tribunal correctionnel du Mans à plusieurs amendes pour cette infraction ainsi que pour d'autres infractions environnementales, notamment le comblement d'une mare abritant des amphibiens protégés et l'utilisation de pesticides à proximité immédiate d'un cours d'eau, générant un fort risque de pollution.

Benjamin Hogommat FNE Pays de la Loire



Les haies de lauriers palme; tailler ou pas.

Le Laurier palme, *Prunus laurocerasus* ou laurier cerise, est une espèce végétale répertoriée comme envahissante avérée en Bretagne par le Conservatoire Botanique National de Brest. Nos campagnes, nos boisements, nos jardins, ne sont pas exempts de cette espèce.

Elle colonise surtout les espaces forestiers et peut former des sous-bois denses. Son ombrage et son feuillage persistant perturbent la régénération des boisements colonisés en empêchant le développement des autres espèces.

Pour éviter sa propagation, sitôt la fin de la floraison, avant la montée à graines, on coupera les extrémités florales. Sauf si les graines sont mures, les débris peuvent être laissés au sol.

La réglementation qui définit une période interdite pour les travaux de taille a pour finalité de protéger la nidification des oiseaux. On se doit de les préserver de tout dérangement et de la destruction de leurs habitats. Le laurier palme n'est pas l'espèce la plus propice pour nos passereaux. Mais une vérification, des inventaires aident à définir les enjeux.

Le sécateur est idéal pour la suppression des grappes déflorées. Rien à voir avec le passage d'un broyeur de branches à fléaux, sur bras hydraulique, machines agricoles ou d'entreprises de travaux agricoles et forestiers, machines des services techniques des collectivités, engins des gestionnaires de lignes électriques ou de télécommunication.

L'efficacité redoutable de ces mangeurs de biodiversité n'est pas toujours maîtrisée, et les prescriptions et le suivi par le maître d'ouvrage ou son représentant sont souvent défectueux. Il est bon que le monde associatif plaide et sensibilise.

A vos sécateurs !

Richard Flamant, FNE Sarthe



Les espèces exotiques envahissantes.

Régulièrement les services officiels et les associations ont lancé des alertes à propos de ces espèces végétales parmi celles qui posent ou poseront à terme des problèmes.

Elles apparaissent souvent par tâches qui grossissent d'année en année. Les plantes se distinguent par leur vigueur et par une apparence inhabituelles. Elles occupent rapidement des portions de terrains et dominent la flore commune.

Elles sont souvent méconnues ou parfois appréciées voire recherchées pour certaines de leurs caractéristiques. D'aucuns leur trouvent des qualités liées à la floraison, la fructification, les coloris, la vigueur. Il n'est pas rare de les apercevoir dans les trocs-plantes parmi d'autres vivaces faciles à cultiver, à diviser, à repiquer.

Si l'introduction dans nos jardins d'espèces venues de loin est pratique courante et ancienne. Une espèce qui retenait l'attention des collecteurs de plantes est souvent abondante dans un territoire donné, apte à la récolte, au transport, à la multiplication. Toutes qualités qui sont appréciées des jardiniers amateurs comme des professionnels pépiniéristes et semenciers.

Mais cela ne justifie pas qu'on encourage la diffusion de plantes qui outre leurs qualités, ont aussi de véritables défauts de ceux qui mettent en cause la santé du public, tels que le pollen de l'ambroisie, les brûlures épidermiques par la grande Berce.

Autant de raisons pour s'interdire de jardiner, de transporter, de multiplier des plantes qui ne méritent que prudence et vigilance. Les programmes d'éradication qui se mettent en place sont hélas tardifs, donc coûteux car intervenant sur des espèces omniprésentes. Interventions manuelles pour un travail en finesse, terrassements et broyages mécaniques si cela est possible, mais l'application des herbicides les plus efficaces n'est qu'un ultime recours que nous ne recommandons pas.

Richard Flamant, FNE Sarthe

Centrale nucléaire de Flamanville : rien ne va plus !

Le 22 mars, sur le réacteur 1, vieux de 40 ans, une fuite d'eau est détectée sur une tuyauterie connectée au circuit primaire. Le débit de fuite était de 5 000 litres/heure, par chance le réacteur était encore à l'arrêt, la température et la pression du circuit primaire ont pu être abaissées rapidement mais une fuite sur le circuit primaire n'est jamais anodine. La réparation a nécessité le déchargement du combustible, le fonctionnement à pleine puissance n'a été rétabli que le 12 mai.

Il y a urgence à contrôler les tuyauteries de même type des autres vieux réacteurs ou mieux, décider de les mettre rapidement à l'arrêt définitif avant qu'il ne soit trop tard.

Quant au réacteur EPR de Flamanville, cinq mois après sa connexion au réseau électrique il ne produit qu'épisodiquement de l'électricité. Le journal Reporterre et le Canard Enchaîné ont fait les comptes : sur les 100 premiers jours de mise en service, il a été arrêté 76 jours pour au total consommer plus d'électricité qu'il n'en a produit.

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) dans son rapport sur l'état du secteur en France en 2024, confirme ce démarrage laborieux.

« EDF a déclaré un nombre d'événements significatifs pour la sûreté plus important que ce qui était attendu, même pour le démarrage d'un nouveau réacteur », pointe l'ASNR.

La farce nucléaire continue après 17 ans de chantier calamiteux, un coût pharaonique de 8 fois le devis initial pour frôler les 24 milliards d'euros. La belle affaire ! Cela n'a pas empêché Marine Le Pen, présidente du parti Rassemblement National, de venir faire une ode au nucléaire à Flamanville le 11 mars dernier, jour de la commémoration de la catastrophe de Fukushima.

Au 20 mai les derniers essais de grande ampleur sont suspendus, le réacteur est déconnecté du réseau en raison d'une grève des agents opérationnels mécontents de leur condition de travail.

Les autres réacteurs EPR ne fonctionnent guère mieux que ce soit à Olkiluoto (Finlande) ou à Taishan (Chine). Ce sont soit des arrêts fréquents, soit un fonctionnement au ralenti. Le chantier EPR à Hinkley Point C (Royaume-Uni) a pris le même chemin calamiteux que celui de Flamanville. Le contraire aurait été étonnant : la CRIIRAD a révélé les défauts de conception de l'EPR en 2021. La filière EPR est morte-née.

Pour Penly, la conception de l'EPR2 n'est même pas finalisée mais les nucléocrates ont engagé les travaux préparatoires après un simulacre de débat. Et bis repetita, comme à Flamanville, le chantier commence de façon calamiteuse : la qualité du sable utilisé pour le béton de la digue de protection est déjà défectueuse.

Et pour couronner le tout, l'arrêté du 26 mars 2025 **** sabre le prix de rachat de l'énergie solaire photovoltaïque, bridant ainsi son développement. Une aberration alors que la transition énergétique devrait se faire avec les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

Chaque citoyen.ne conscient de la situation aberrante imposée par l'Etat nucléaire français, doit exiger par notre mobilisation et notre action collective, un avenir libéré du nucléaire.

Sortir du Nucléaire

Justice pour les séquoia géants !

Avec le GNSA Sarthe (Groupe National de Surveillance des Arbres), et le groupe local Greenpeace Sarthe, un collectif s'est monté pour défendre des séquoias et autres essences, condamnés à être abattus pour un projet de parking et une ludo-médiathèque à Ecommoy (72220).

Depuis mars 2024, les riverain.e.s et le collectif de défense demandaient des informations précises du projet sans en obtenir ; nous avons finalement rencontré le maire et quelques adjoints mi-mars 2025. Cette rencontre n'a pas permis un moratoire du projet car il était déjà entériné avec un abattage de tous les arbres.

Seule notre demande par mail à l'automne dernier d'une étude sanitaire et mécanique des séquoias a été entendue par la mairie.

L'étude de janvier dernier, que nous n'avons obtenue que mi-mars 2025, concluait la bonne santé des séquoias et donnait même des préconisations pour les conserver.

Malgré une pétition qui a recueilli de nombreuses signatures, l'étude sanitaire - ci-jointe - favorable à leur conservation, la venue de Georges Feterman (Professeur agrégé de SVT, président de l'association Arbres et auteur de nombreux livres) qui confirme la beauté de ces géants, deux arboristes élagueurs qui ont refusé de les couper, le désir des riverain.e.s de les conserver... la mairie a lancé l'abattage le 19 mai dernier, contre toute attente, une semaine après le rappel par l'OFB (Office Français de la Biodiversité - Police de l'environnement) sur les espèces protégées potentielles sur le site.

Un premier séquoia a vu toutes ses branches et sa cime broyées sur place par l'équipe tourangelle d'élagueurs et le second a vu ses premières branches du bas coupées.

A la fin de la seconde journée, après le départ des élagueurs, un.e membre du collectif de sauvegarde des arbres a découvert un nid dans chaque séquoia grâce à l'aller et venue des oiseaux. Cette personne a prévenu l'OFB qui a pu arrêter le chantier dès le lendemain matin et qui a confirmé la présence d'oiseaux protégés.

Notre collectif souhaite garder ces géants, parfaitement intégrés depuis près de deux cents ans dans le paysage du centre-ville.

Comme le montrent les pièces jointes, le maire, via des messages, sur des bâches affichées sur le fronton de la mairie et aussi sur un second bâtiment public, ou sur les panneaux lumineux de la commune, propage des généralités fausses sur les séquoias.

Notre collectif a joint la semaine passée "L'atelier de l'arbre", qui a réalisé l'étude : M. William Moore nous a confirmé que la suspicion de chancre ne remettait pas en cause la viabilité et la bonne santé des arbres pour les décennies à venir ; ce que nous ont confirmé également deux élagueurs, un ancien gardien de l'ONF et un mycologue. Nous ne voulons pas voir disparaître ces arbres sublimes pour un parking de 45 places.

Sur le premier séquoia saccagé, sur lequel réside un nid de rouge-gorge, et sur le second un nid de rapaces ou corvidés, nous pensons que de nombreux oiseaux y nichent (observations aux jumelles pendant plusieurs heures), trouvent leur nourriture. La présence de chauve-souris, à proximité, nous laisse penser que les séquoias et les arbres proches abritent une colonie. Une écologue nous a confirmé avoir déjà trouvé une petite colonie sur l'écorce de séquoias.

Notre collectif a demandé auprès des instances de l'Etat (OFB, DDT...)

- un arrêt définitif des abattages de tous les arbres (au nombre de 28), dont les deux séquoias, sur le site du projet de ludo-médiathèque
- une étude de la biodiversité, avec un inventaire naturaliste du site (aucun inventaire n'a été réalisé à ce jour sur cette parcelle en friche depuis plusieurs années) car de nombreuses espèces protégées sont belles et bien présentes,

ET

- un avis auprès de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) sur le projet de parking de 45 places pour cette ludo-médiathèque qui sera située au 6 rue Général Leclerc 72220 Ecommoy dont le permis de construire est en cours d'instruction et ci-joint :
- Y a-t-il une nécessité de construire un nouveau parking (après comptage du collectif, il existe plus de 700 places à moins de 10 minutes à pied du projet de ludo-médiathèque, ce parking pourrait être réduit et permettre la conservation des arbres...)?
- Est-ce que les parkings, déjà existants autour et sur l'espace public, peuvent être comptabilisés sur ce type de projet culturel ?

Bien respectueusement

Le collectif



La bouillie bordelaise, utilisable en bio... mais...

Sans doute nécessaire de rappeler que le cuivre antifongique est avant tout préventif, jamais curatif. Il se trouve lavé après une pluie de 20 mm, une averse et il faut considérer que la plante n'est plus protégée. Il faut réitérer sans tarder le traitement, en soignant le dessus et le dessous du feuillage. Dans ce domaine, toutes approximations, retards, oublis, se payent cash. Pour conclure, ne pas oublier que ces principes sont tout aussi valables pour les préparations naturelles peu préoccupantes ; dose, fréquence, constance...

Richard Flamant, FNE Sarthe

L'Homme qui criait au loup

Que faire en cas de suspicion de présence du loup en Sarthe ? Voici la grande question que nous entendons souvent en cette période de colonisation du loup en France. L'Office Français de la Biodiversité nous livre leur fiche réflexe. Chaque **trace** est précieuse, que ce soit des poils, des photos, des enregistrements, des dépouilles...

Les propriétaires d'animaux domestiques et/ou éleveurs sont appelés à enfermer leurs animaux la nuit ou au moins de les parquer dans des enclos électrifiés (4 fils minimum) en mélangeant les classes d'âges. Évidemment, la surveillance est de mise.

En cas de suspicion d'attaque de loup, vous devez joindre, dès constatation, le numéro de téléphone disponible 7j/7 et 24h/24, ou la messagerie (uniquement en semaine), à savoir :

 : **02 43 42 48 33** ou  : **sd72@ofb.gouv.fr**

Soyez concis et clairs dans votre message : Nom/Prénom, numéro de Pacage de l'exploitation et son intitulé, coordonnées téléphoniques et électroniques, commune et le lieu-dit où les faits se sont produits, nombre d'animaux blessés ou tués, toute information que vous jugez utile d'apporter.

En cas de constat d'un incident causé par un loup, veuillez restreindre les visites en autorisant l'accès uniquement à l'OFB et à l'éleveur afin de minimiser le risque de détériorer les traces. De même, il ne faut en aucun cas toucher ou déplacer une dépouille. En protégeant les potentiels cadavres et autres animaux blessés, vous facilitez le travail des agents de l'OFB. En 48 heures, un relevé d'indices sera réalisé sur place avant envoi au réseau national loup (OFB).

N'oubliez pas que le loup est un animal essentiel à l'équilibre des écosystèmes et qu'une vie en colocation est possible.

Mathilde Després, FNE Sarthe



ACTIONS OUVERTES AU PUBLIC

Mercredi 17 septembre - FNE 72

Fête des hérissons

Jardiland - St Saturnin - 11h00-18h00

Jeudi 18 septembre - FNE 72/CPIE

Atelier QAI avec CPIE

Noyen sur Sarthe - 18h30-20h30

Samedi 20 septembre - Sortir du nucléaire 72

"Nettoyons la Nature"

Mandres en Barrois - 14h00

Samedi 20 septembre - FNE 72 et

Greenpeace

Fête des hérissons

Cinéma, Le Colisée, Le Mans - 14h00-20h00

Mardi 23 septembre - FNE 72

Prog asso - Visite Biodiversité en ville

La Flèche - 9h30-12h

Mardi 23 septembre - FNE 72

Atelier QAI

Bonnéttable - 18h30-20h30

Mardi 23 septembre - FNE 72

Réunions compostage

4CPS Conlie - 18h et 19h

Mercredi 24 septembre - FNE 72

Conseil d'Administration

Maison des assos Le Mans - 18h30

Samedi 27 septembre - SEPENES

Les pollens racontent!"

Conférence et atelier

Salle Beauregard à Cherré-Au - 14h30

Mardi 30 septembre - AIME

Ciné-partage

Cinéma Confluences à Sablé-sur-Sarthe

20h00 à 23h00

Jeudi 2 octobre - FNE 72

Réunions compostage

4CPS Sillé le Guillaume - 14h et 15h

Samedi 4 octobre - SEPENES

Troc'graines d'automne

Médiathèque Jean d'Ormesson, La Ferté-

Bernard - 10h00-13h00 / 14h00-16h30

Dimanche 5 octobre - SEPENES

"De la forge à la flore"

Champrond, forges de Cormorin - 10h00

Dimanche 5 octobre - CDV Brette

"Nettoyons la Nature"

Mairie, Brettes-les-Pins - 09h45

Dimanche 5 octobre - FNE 72 et ACC

Prog asso - Visite de Crocus

Jupilles - 14h30

Mardi 28 octobre - FNE 72

Balade santé nature

Arche de la nature - 14h-16h

Samedi 22 novembre - FNE 72

Fête des 10 ans de l'ACC

Université du Maine - 14h et 15h

Jeudi 16 octobre - SEPENES

Découverte des petits fruits de la haie

Parc Lucienne Paillard à Cherré - 14h00

Dimanche 12 octobre - ENR

Journée "Entre flore & nature"

Salle polyvalente à Ruaudin - 10h00 à

18h00

Mercredi 15 octobre - FNE 72

Atelier Nesting

Coulans sur Gée - 18h

Jeudi 16 octobre - ACC

Réunion Santé pesticides

Salle des concerts au Mans - 18h30

Jeudi 16 octobre - FNE 72

Docteur Smartfun

Lycée Washington Le Mans - 9h30-13h30

Samedi 18 octobre - ACC

Réunion Santé pesticides

Université du Maine - 13h30

Dimanche 19 octobre - FNE 72

Fête forêt et randonnée

Arche de la nature - 14h-18h

24 au 26 novembre - FNE 72

Déchets alimentaires/D3E/Tri

Université du Maine - 10h à 14h

Dimanche 7 décembre - SEPENES

Les Bidouilles du Papa Noël

Café Associatif "Le BienVelue", Ferté-

Bernard - 15h00

Jeudi 18 décembre - FNE 72

Prog asso - Formation ORE

Le Mans - 14h

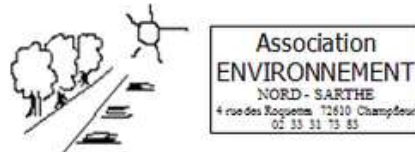
Agenda mission énergie :



Pour rappel, nous sommes les interlocuteurs pour les habitants de la **communauté de communes Hautes Sarthe Alpes Mancelles** et du **Pays Fléchois** pour répondre aux questions sur l'amélioration de l'habitat. Nous effectuons le rôle d'**Espace Conseil France Rénov'** pour ces deux secteurs.

Pour plus d'informations, consultez la page : [Mission énergie](#)

ASSOCIATIONS MEMBRES





Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h
Le mercredi de 10h à 12h et de 13h à 19h
Le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Permanence des bénévoles tous les mercredis de 17h à 19h

📍 10 rue Barbier - 72000 LE MANS

☎️ tél : 02 43 88 59 48

✉️ courriel : accueil@fne-sarthe.fr

🌐 Site internet : www.fne-sarthe.fr

Directeur de Publication : Jean-Christophe GAVALLET

Ont participé à la rédaction du numéro 90 de La Lettre de la Coccinelle :

Sabrina POIRIER, Baptiste TRANCHANT, Cindy PENLOU - REBOUILLEAU, Hélène BUREL -
POIGNANT, Mathilde DESPRES, Benjamin HOGMMAT, Richard FLAMANT, Barbara SAUNEUF,
Sortir du nucléaire 72.

Bulletin d'information imprimé sur papier recyclé.
N'imprimez qu'en cas de nécessité et ne jetez pas les papiers sur la voie publique !